

—  
Mars  
2018  
—

# Autofocus Rendement PRO

Souscription du **12 mars**  
au **3 mai 2018**, avant 12h<sup>(1)</sup>.

**Éligibilité** : Compte-titres.

Solution alternative à un  
investissement risqué de type  
actions, présentant un **risque  
de perte en capital en cours  
de vie<sup>(2)</sup> et à l'échéance.**

Fonds à formule à durée de  
placement maximum de 6 ans.



**FEDERAL**  
FINANCE GESTION

UNE FILIALE DU Crédit Mutuel **ARKEA**

# À qui s'adresse ce fonds ?



**1 Aux professionnels** sensibilisés aux risques des marchés financiers, **acceptant un risque de perte en capital.** À l'échéance, l'investisseur subit une perte de son capital investi à l'origine à hauteur de la baisse intégrale de l'indice si l'indice a baissé de plus de 50% par rapport à son niveau initial\*.

**2 Aux investisseurs** qui souhaitent bénéficier :

- **De coupons fixes et plafonnés de 3% versés chaque année** si l'indice n'a pas baissé de plus de 20% et n'a pas progressé par rapport à son niveau initial\*. L'indice Eurostoxx 50® est calculé hors dividendes.
- **D'un remboursement anticipé assorti d'un gain<sup>(2)</sup> fixe et plafonné de 3%** si l'indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial\*.

# Comment fonctionne Autofocus Rendement PRO ?

Au lancement du fonds, le 3 mai 2018, on relève le niveau initial de l'indice Eurostoxx 50®.

## Chaque année, aux dates de constatations annuelles<sup>(4)</sup> :

▪ **si l'indice a baissé de plus de 20% par rapport à sa valeur initiale** : vous ne percevez aucun coupon et la formule se poursuivra pour une année supplémentaire.

▪ **si l'indice n'a pas baissé de plus de 20% et n'a pas progressé par rapport à sa valeur initiale** : vous percevez un coupon<sup>(2)</sup> fixe prédéterminé de 3% et la formule continue.

▪ **si l'indice est stable ou en hausse par rapport à sa valeur initiale** : vous percevez votre capital<sup>(3)</sup> et un gain<sup>(2)</sup>

fixe prédéterminé de 3% et la formule s'arrête automatiquement.

## ▪ si remboursement anticipé :

Année 1 : TRA 3,20%.  
Année 2 : TRA 1,54%.  
Année 3 : TRA 1,01%.  
Année 4 : TRA 0,75%.  
Année 5 : TRA 0,60%.

Ces TRA correspondent aux cas de remboursement anticipé sans avoir touché préalablement de coupon intermédiaire (3%).

## À l'échéance finale des 6 ans :

(dans le cas où le fonds n'a pas été remboursé par anticipation avant le 11 avril 2024)

▪ **si l'indice est en baisse de plus de 50% par rapport à sa valeur initiale** : votre capital<sup>(3)</sup> sera diminué de la baisse intégrale



de l'indice, vous subirez une perte en capital.

▪ **si l'indice est en baisse de plus de 20% sans que cette baisse excède 50%** : vous récupérez votre capital net investi<sup>(3)</sup>.

▪ **si l'indice est en hausse ou n'a pas baissé de plus de 20% par rapport à sa valeur initiale** : vous percevez votre capital<sup>(3)</sup> et un gain<sup>(2)</sup> fixe et plafonné de 3% (TRA 0,50% dans l'hypothèse où le fonds n'a détaché aucun coupon intermédiaire en cours de vie) et la formule s'arrête automatiquement.

**Effet plafonnement** : les gains<sup>(2)</sup> éventuels sont plafonnés, à hauteur d'un montant fixe prédéterminé.

**Exemple 1** : Si à 1 an l'indice Eurostoxx 50® atteint une performance de +8%\* :

- Vous ne profitez pas intégralement de la hausse de l'indice.
- Vous percevez votre capital net investi<sup>(3)</sup> et un gain fixe<sup>(2)</sup> prédéterminé de 3% (TRA de 3,20%).

**Exemple 2** : Si à 6 ans, l'indice Eurostoxx 50® atteint une performance de 15%\* :

- Vous ne profitez pas intégralement de la hausse de l'indice.
- Vous percevez votre capital net investi<sup>(3)</sup> et un gain fixe<sup>(2)</sup> prédéterminé de 3% (TRA de 0,50% dans l'hypothèse où le fonds n'a détaché aucun coupon intermédiaire en cours de vie). À l'inverse, vous pouvez avoir perçu les années précédentes l'ensemble des coupons intermédiaires de 3% (versés si l'indice n'a pas baissé de plus de 20% par rapport à sa valeur initiale). Ce qui correspondrait à un TRA de 3,03%.



Condition de remboursement anticipé avec gain fixe de 3%  
Condition de versement des coupons fixes de 3%

Barrière de protection à échéance

Les TRA sont calculés dans l'hypothèse où le fonds n'a détaché aucun coupon intermédiaire en cours de vie

# Vos questions, nos réponses

**Avec Autofocus PRO Mars 2018, vous me proposez un investissement dont les performances dépendent en partie des marchés actions. Quelles différences entre Autofocus PRO Mars 2018 et un placement en actions ?**

Avec un placement en actions, vous cherchez à bénéficier de la progression éventuelle des marchés et vous êtes totalement exposé aux variations (positives ou négatives) des actions. Autofocus PRO Mars 2018 a un comportement comparable à un placement en actions (hors dividendes) si les marchés actions baissent de plus de 50% à 6 ans : votre capital<sup>(3)</sup> sera alors diminué de l'intégralité de la baisse de l'indice, vous supporterez donc une perte en capital à l'échéance au moins égale à 50% du capital investi. En revanche, si à l'échéance, l'indice a baissé de plus de 20% sans que cette baisse excède 50% par rapport à son niveau initial, votre capital<sup>(3)</sup> vous sera restitué. En cas de hausse de l'indice à la date de constatation, vous bénéficierez d'un gain fixe prédéterminé de 3% quelle que soit la hausse de l'indice. En contrepartie de ce gain, vous pourrez ne pas profiter intégralement de la hausse de l'indice, si ce dernier venait à progresser fortement puisque les gains éventuels sont plafonnés, à hauteur d'un montant fixe prédéterminé. Par ailleurs, Autofocus PRO Mars 2018 ne vous permet pas de bénéficier des dividendes éventuels distribués par les actions composant l'indice.

**Si les marchés actions restent stables ou progressent, quel est exactement mon gain en investissant sur Autofocus PRO Mars 2018 ?**

Si les années 1, 2, 3, 4, 5 ou 6 l'indice est stable ou en hausse, le fonds est automatiquement

dissous. Votre capital<sup>(3)</sup> vous est remboursé et votre gain fixe est de 3%<sup>(2)</sup>. Par exemple, si la performance de l'indice est de 1% la 2<sup>e</sup> année, vous percevrez un gain fixe de 3%<sup>(2)</sup> et la formule s'arrête automatiquement. Dans le même temps, la valeur d'un placement en actions aura augmenté de 1% (calculée hors dividendes). En revanche, vous pouvez ne pas profiter intégralement de la hausse de l'indice. Par exemple, si la 2<sup>e</sup> année, l'indice est en hausse de 8%, vous percevrez un gain fixe de 3%<sup>(2)</sup> et la formule arrivera à son terme. Dans le même temps, la valeur d'un placement en actions aura augmenté de 8% (calculée hors dividendes). Ce plafonnement du gain est la contrepartie de la garantie de la restitution du capital<sup>(3)</sup> à condition que la baisse de l'indice n'excède pas 50%.

**Est-il possible de recevoir l'ensemble des coupons fixes de 3%<sup>(2)</sup> ainsi qu'un gain fixe de 3%<sup>(2)</sup> à l'échéance ?**

Si les années 1 à 5, l'indice n'a pas baissé de plus de 20% et n'a pas progressé par rapport à son niveau initial, vous percevrez chaque année le coupon fixe et plafonné de 3%<sup>(2)</sup>. Et si l'indice est stable, en hausse ou en baisse jusqu'à -20% la 6<sup>e</sup> année, vous percevrez à l'échéance le gain fixe et plafonné de 3%<sup>(2)</sup> et votre capital<sup>(3)</sup> vous sera restitué.

**Mon capital<sup>(3)</sup> m'est-il toujours restitué si je reste dans le fonds jusqu'à l'arrivée à échéance de la formule ?**

À l'échéance des 6 ans, vous serez assuré de récupérer votre capital<sup>(3)</sup> si la baisse de l'indice n'excède pas 50%. Par exemple, à l'issue des 6 ans, si l'indice est en baisse de 35%, votre capital<sup>(3)</sup> vous sera restitué. Si l'indice est en baisse de plus de 50% à l'échéance des

6 ans, vous supporterez une perte en capital<sup>(3)</sup> équivalente à la baisse intégrale de l'indice, comme dans le cas d'un placement en actions (hors dividendes). Dans un tel cas de figure, vous perdrez donc au minimum 50% de votre capital net investi.

**Et si je veux récupérer mon capital<sup>(3)</sup> avant l'échéance de la formule ?**

Si vous vendez vos parts pendant la vie du placement (ou en cas de rachat), la performance<sup>(3)</sup> retenue sera celle applicable le jour de la vente selon les conditions financières du moment. Elle pourra être très différente (inférieure ou supérieure) de celle de l'indice et des frais de sortie seront appliqués. Il est donc fortement recommandé de ne souscrire des parts d'Autofocus PRO Mars 2018 que si vous avez l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance. L'horizon de placement d'Autofocus PRO Mars 2018 est de 6 ans (il pourra être réduit à 1, 2, 3, 4 ou 5 ans en fonction de l'évolution de l'indice). Il est toujours possible de vendre vos parts avant l'échéance (en cas de rachat) mais vous devez savoir que dans ce cas votre capital<sup>(3)</sup> pourra, selon les conditions de marché, ne pas vous être restitué en totalité et que des frais de sortie anticipée seront appliqués.

**Est-ce moi qui décide de la date à laquelle la formule d'Autofocus PRO Mars 2018 s'arrête ?**

Vous ne pouvez pas choisir la date d'échéance d'Autofocus PRO Mars 2018. C'est l'évolution de l'indice à 1, 2, 3, 4 ou 5 ans qui détermine automatiquement si la formule s'arrête ou se poursuit jusqu'à 6 ans (voir paragraphe « Comment fonctionne Autofocus Rendement PRO ? »). **Aucuns frais de sortie à l'échéance de la formule (qu'elle soit à 1, 2, 3, 4, 5 ou 6 ans) ne seront prélevés.**



## 3 raisons d'investir

**1** La perspective de versement d'un coupon<sup>(2)</sup> fixe et plafonné de 3% chaque année si l'indice n'a pas baissé de plus de 20% et n'a pas progressé par rapport à son niveau initial\*.

**2** Un remboursement du capital net investi<sup>(3)</sup> à l'échéance si l'indice connaît une baisse supérieure à 20% mais inférieure ou égale à 50% par rapport à son niveau initial.

**3** Des « fenêtres de sortie » possibles chaque année<sup>(4)</sup> : une possibilité de remboursement anticipé avec le versement d'un gain<sup>(2)</sup> fixe et plafonné de 3%<sup>(5)</sup> si l'indice est stable ou en hausse\*. En l'absence de rappel anticipé, le porteur peut être engagé pour 6 ans.

## Caractéristiques générales

▪ **Code ISIN :** FROO13310380.

▪ **Période de commercialisation :** du 12 mars au 3 mai 2018, avant 12h en Comptes-titres<sup>(1)</sup>.

▪ **Classification AMF :** fonds à formule. Solution alternative à un placement risqué de type actions, présentant un **risque de perte en capital en cours de vie<sup>(a)</sup>** (en cas de sortie hors rappel par anticipation (rachat)) **et à l'échéance des 6 ans** (si l'indice a baissé de plus de 50%).

▪ **Indice :** Eurostoxx 50<sup>®</sup>, indice regroupant les 50 plus importantes capitalisations boursières de la zone euro. L'indice est calculé dividendes non réinvestis.

▪ **Seuil d'accès :** 1000 €.

▪ **Éligibilité :** Compte-titres.

▪ **Durée d'investissement<sup>(4)</sup> :** 1, 2, 3, 4, 5 ou 6 ans, selon l'évolution de l'indice Eurostoxx 50<sup>®</sup>.

▪ **Rappel anticipé :** une opportunité de remboursement anticipé automatique tous les ans à partir de la 1<sup>re</sup> année, si l'indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial\*.

▪ **Gains<sup>(2)</sup> :** les années 1, 2, 3, 4, 5 ou à l'échéance : gain fixe et plafonné de 3% si l'indice est stable ou en hausse\*.

▪ **Frais :** frais d'entrée : 2% maximum. Frais de sortie : 2% maximum ; 0% le 11 avril 2024 ; 0% en cas de remboursement anticipé. Frais facturés au FCP : 4% maximum (frais courants : 1,10% estimation 1<sup>re</sup> année). Cf. Prospectus « Frais et commissions ».

*Préalablement à toute souscription, nous recommandons de prendre connaissance des informations générales et risques figurant dans le DICI et le prospectus (disponibles gratuitement auprès de Federal Finance Gestion).*

\*Par rapport à son niveau initial du 3 mai 2018. Cours de clôture de l'indice Eurostoxx 50<sup>®</sup> à la date de constatation initiale du 3 mai 2018. L'indice est calculé dividendes non réinvestis. **(1)** Sauf heure de clôture antérieure des souscriptions retenue par votre distributeur. **(2)** Le gain s'entend hors frais liés au cadre d'investissement. **(3)** Le remboursement du capital s'entend hors frais et fiscalité liés au cadre d'investissement. **Pour bénéficier de la formule, l'investisseur doit avoir souscrit sur la valeur liquidative de référence (pendant la période de commercialisation) et conserver ses parts jusqu'à l'échéance** ce qui implique l'absence de rachat. Le remboursement du capital net investi sur la base de la Valeur Liquidative de Référence correspond à la plus haute valeur liquidative du FCP (hors frais d'entrée) établie entre le 12 mars 2018 et le 3 mai 2018 inclus. **(4)** Soit le 11/04/2019 (année 1) ou le 09/04/2020 (année 2) ou le 08/04/2021 (année 3) ou le 14/04/2022 (année 4) ou le 13/04/2023 (année 5) ou le 11/04/2024 (échéance de la formule, année 6). **(5)** Si remboursement anticipé : Année 1 : TRA 3,20%. Année 2 : TRA 1,54%. Année 3 : TRA 1,01%. Année 4 : TRA 0,75%. Année 5 : TRA 0,60%. Ces TRA correspondent aux cas de remboursement anticipé sans avoir touché de coupon intermédiaire (3%).

**(a)** Le produit présente un risque de perte en capital en cas de sortie à des dates autres que celles de remboursement prévues par le produit (rachat). Cette perte en capital peut être partielle ou totale. Les autres risques, tels que les risques liés aux caractéristiques de la formule ou risques liés aux marchés actions vous sont détaillés dans le prospectus du fonds. Le remboursement du capital s'entend hors frais et fiscalité liés au cadre d'investissement. Pour bénéficier de la formule, l'investisseur doit avoir souscrit sur la valeur liquidative de référence (pendant la période de commercialisation) et conserver ses parts jusqu'à l'échéance ce qui implique l'absence de rachat.

Filiale du Crédit Mutuel Arkéa, Federal Finance Gestion est spécialisée en gestion d'actifs pour compte de tiers. Avec un encours de près de 36,6 milliards d'euros au 31/12/2017, elle se classe au 18<sup>e</sup> rang des sociétés de gestion au plan national (source AFG, classement basé sur le volume des encours gérés).

Le présent document est purement informatif et ne constitue ni une offre de souscription, d'achat ou de toute autre transaction portant sur les instruments financiers qui y sont visés, ni un conseil personnalisé d'investissement. Tout futur investisseur doit entreprendre les démarches nécessaires afin de déterminer lui-même et/ou avec le concours de ses conseillers l'adéquation de son investissement, en fonction des considérations légales, fiscales et comptables qui lui sont applicables ainsi que de sa sensibilité aux risques inhérents aux instruments financiers. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps. Le FCP présenté ne comporte aucune garantie en capital et le capital initialement investi peut ne pas être intégralement restitué. Préalablement à toute décision d'investissement dans l'instrument financier présenté, nous vous recommandons de vous informer en prenant connaissance de la version la plus récente du prospectus (disponible gratuitement auprès de Federal Finance Gestion). Vous pouvez obtenir des informations complémentaires sur le site [federal-finance.fr](http://federal-finance.fr). Conformément à la réglementation, l'investisseur peut recevoir, sur demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du FCP.



### Vos contacts

 [www.federal-finance.fr](http://www.federal-finance.fr)

 @federalFG

 N°Cristal 09 69 32 88 32

 Federal Finance Gestion

APPEL NON SURTAXE

